

Battrans Info Municipale



Novembre 2004

N° 16

Battrans sur le net, c'est www.battrans.fr.st
Et aussi, pour les jeunes Battrans sur le net
www.fcbattrans.fr.st

Sommaire:

- État-Civil
- Vie pratique
- Travaux
- La vie communale
- Le permis de construire
- L'eau à Battrans
- Vie communale et associative

Ils habitent au village...

Depuis Novembre de l'an dernier, l'ancien presbytère rénové accueille Madame Simone Bourgeois, sa fille Brigitte Ketfi et ses enfants.

Mr David Dechelette, son épouse Nathalie et leurs enfants se sont installés « Aux Longeots »,

Céline et Anthony Bergeret et leur fille Clémence habitent Grande rue, leur fils Paul est venu agrandir leur foyer le 5 décembre 2003.

Sandra LOTTIN , Vincent VIENET et leur fille Margaux habitent rue des Perrières ; Léo est arrivé au foyer le 15 juin 2004,

Léo, premier enfant d'Emilie RENARD et Gil NIVOIX, rue d'Echevanne, est né le 1^{er} juin 2004,

Jeanne, née le 10 mai 2004 a fait la joie de sa sœur Clémence et de ses parents Aurélie LABART et Daniel PAULIEN.

Règlement communal de Voirie.

Dans sa séance du 30 septembre dernier (sur proposition des services de l'Équipement) le conseil municipal a adopté un document qui traite de tous les problèmes liés aux voies communales : travaux sur chaussée , trottoirs et accotements, plantation d'arbres et de haies en limite, etc...

Il peut être consulté en Mairie, et remis à toute personne qui en fera la demande.

Rappel

Nous invitons les habitants de Battrans à communiquer au secrétariat de mairie avant le premier mars 2005. tout changement survenu durant l'année 2004 (départ ou arrivée d'une personne par exemple) afin d'établir les montants de la redevance des ordures ménagères par foyer.

Les Fiches d'état civil

Par décret du 26 décembre 2000, les Fiches d'état civil qu'elles soient individuelles ou familiales, sont supprimées. Pour justifier de son état civil, il suffit désormais de présenter soit; l'original ou une photocopie lisible de son livret de famille ou de sa carte nationale d'identité ou de son passeport ou carte d'ancien combattant, invalide de guerre ou civil.

Les certifications conformes

Par décret du 2 octobre 2001, la certification conforme de photocopies de documents est supprimée pour toutes les démarches effectuées auprès d'une administration française. Tous les documents administratifs sont concernés. Désormais, une photocopie lisible du document original suffit.

Allocation familiale départementale étudiant.

Une allocation familiale départementale étudiant peut être attribuée par le Conseil général sous condition de ressources aux familles ayant leur domicile en Haute Saône pour chacun de leurs enfants qui poursuivent des études supérieures.

Les dossiers pour l'année universitaire 2004-2005 peuvent être retirés à partir du 1^{er} septembre à l'Hôtel du département - Service Education sur demande écrite ou téléphonique au 03.84.96.70.70. Des renseignements complémentaires peuvent être communiqués aux personnes intéressées en composant le 03.84.96.70.43 ou le 03.84.96.71.67.

Conseil général de la Haute Saône
23, rue de la Préfecture BP 349
70006 VESOUL CEDEX

Terrain de loisir de Battrans

Le conseil municipal a aujourd'hui finalisé l'acquisition des terrains de loisir et entreprend une réflexion sur la réalisation et l'équipement en s'entourant des jeunes du village qui pourront profiter de ces lieux.

Dans un premier temps, une aire de parking sera installée le long de la rue de l'Église. Dans un deuxième temps, la commune entreprendra les travaux de remise à niveau du terrain de foot, puis la création d'espace de jeux et d'espace vert.



L'HIVER APPROCHE !

Bien que cette saison ne soit pas toujours rigoureuse dans notre région, la commune se tient prête à assurer le déneigement de ses routes.

Quelques précisions :

le C.D. 178 est entretenu par les services de l'Équipement y compris dans la traversée du village (Convention avec le Conseil Général de Haute-Saône).

le V.C. 4 - Chemin de Chamard - sera déneigé sur toute sa longueur de la route de Besançon à l'entrée de Battrans par les soins de la ville de Gray (une convention récemment passée entre les deux communes stipule que la commune de Battrans assure le fauchage des accotements en contrepartie),

La commune de Battrans assurera le déneigement des rues du village et des autres chemins vicinaux, en espérant ne pas avoir trop recours à l'utilisation de sel...

Quant aux trottoirs, leur dégagement est à la charge des riverains : c'est réglementé ainsi par le code des communes !



L'atelier communal

La commune de Battrans a fait l'acquisition de la maisonnette et du terrain attenants situés à l'angle de la grande rue et de la rue des Planches en 1996.



L'état de la bâtisse s'étant rapidement dégradé, une étude a débuté à la fin du mandat de la précédente municipalité afin de définir s'il y avait lieu de rénover ce local ou d'en reconstruire un nouveau. C'est cette dernière option qui a été retenue. Avec la nouvelle équipe municipale, le projet a été beaucoup rediscuté... pour finalement se réaliser actuellement sous la maîtrise d'ouvrage de la SOTEB.

Les raisons de ce choix (qui n'ont pas fait l'unanimité au sein du conseil municipal) :

- La population qui grandit (aujourd'hui 250 habitants) fait que les besoins humains et matériels évolueront sans doute dans les prochaines années, d'où l'idée de créer dès à présent un local fonctionnel et adapté,
- Avec les aides financières accordées par l'Etat (D.G.E.), la Région (Fond local de développement) et le Département (Fond de répartition des amendes de police) (50 % au total) le coût de revient est approximativement identique à celui de la rénovation,

On peut avoir du regret à voir disparaître une ancienne bâtisse, mais cette opération aura aussi l'avantage de dégager la visibilité du carrefour et d'embellir le quartier.

EGLISE : réfection du toit et du clocher

Ce gros chantier va démarrer mi-octobre et durera au minimum 3 mois, ou plus selon ce que l'hiver nous réservera... C'est l'entreprise « Toitures de Franche-Comté » dont le siège se situe à Rioz qui effectuera ces travaux. La commune percevra des aides de la Région Franche-Comté (50 %) et du Département (5 %), et récupérera une partie de la T.V.A. l'année suivante

Deux autres tranches de travaux suivront plus tard : la réfection des façades et des vitraux et ensuite de l'intérieur ; nous en reparlerons...

Ces investissements seront financés en partie par nos fonds propres (la commune avait dégagé des excédents les années précédentes), et pour partie par recours à l'emprunt (110 000 €) et « prêt relais en attendant le versement des subventions et de la T.V.A. récupérée.



Rénovation des trottoirs

L'usure prononcée des trottoirs en particulier dans la rue principale, nous a amené à poursuivre la réfection de ceux-ci. Les travaux sont prévus par tranches, étalés sur plusieurs années.

Les anciens avaient fait à l'époque un gros effort pour faire installer des trottoirs en pierre. Nous avons donc comme optique de respecter l'aspect des vieux éléments.

Nous avons choisi logiquement des trottoirs en pierre reconstituée, d'aspect patiné, un peu plus onéreux, mais nettement plus adaptés esthétiquement au village.

Notre souhait sera donc de continuer cette restauration et, pourquoi pas, de faire le tour du village



1944 - 2004

Que d'émotion pour les anciens quand au mois de mars cette année, une horde de chars et voiture militaires ont stationnés Grande Rue pour trouver leur chemin. En effet, une division blindée de l'armée de terre franco-comtoise retraçait, en guise d'exercice, le parcours effectué au moment du débarquement de 1944.



Quel plaisir pour tous les badauds de regarder ces hommes se camoufler derrière les buissons, armés de leurs mitraillettes, pour surprendre les voitures. Le plaisir fût aussi partagé par les militaires qui étaient ravis de saluer les enfants impressionnés et émerveillés par ces engins.

Les cloches ont sonné le 15 septembre à 14H50.....

Le chemin de Saint Jacques de Compostelle vient d'être tracé en Franche-Comté et traverse notre commune. Pour fêter l'année Jacquaire et la création des chemins de Compostelle de la région, le 15 septembre coïncide avec l'arrivée des marcheurs 2004 à la cathédrale de Santiago de Compostelle au Portugal.

En écho à cette arrivée, l'Association Franc-Comtoise du chemin de Compostelle a proposé une volée de cloches à travers la région. Les cloches ont sonné à cinq minutes d'intervalle, de village en village, tout au long du chemin de Compostelle nouvellement balisé. Ainsi c'est 52 villages qui ont participé à cette opération.

Demande de permis de construire ; Que faut-il faire ?

Constituer un dossier en 4 exemplaires qui comprendra ; la demande de permis de construire sur formule spéciale, le plan de situation du terrain, le plan de masse de la construction et les plans des façades de la construction.

Toute demande doit comporter un " volet paysager " avec 2 photos pour situer le terrain à construire dans le paysage (les points et angles de vue doivent être reportés sur le plan de masse), une notice décrivant le paysage et l'insertion de la construction dans son environnement.

La procédure est gratuite mais la création d'une surface habitable supérieure à 5m² entraîne la perception de taxes d'urbanisme. Leur mode de calcul et leur montant doivent être précisés sur le permis, sinon elles ne sont pas dues et il est possible de réclamer leur remboursement pendant 5 ans. Dans les 15 jours qui suivent le dépôt de la demande (avec un numéro d'enregistrement).

C'est l'équipement, (service de l'état), qui instruit le dossier de permis de construire et qui transmettra celui-ci en mairie pour accord définitif. Le délai maximal de l'instruction du dossier est en général compris entre 2 et 6 mois. Si aucune décision n'intervient dans le délai annoncé, il équivaut à l'octroi tacite du permis de construire.

Une fois le permis de construire obtenu, il faut savoir que :

S'il a été aussi demandé un prêt aidé par l'État, les travaux ne doivent pas commencer avant la décision d'attribution. Si les travaux n'ont pas commencé plus de 2 ans après l'obtention du permis de construire ou s'ils ont été interrompus pendant plus d'un an, un renouvellement du permis doit être demandé.

Lors de l'ouverture du chantier, il faut adresser une déclaration d'ouverture du chantier à la mairie, en 3 exemplaires. Avant le début des travaux, un panneau d'au moins 80 cm de côté doit être affiché sur le terrain, où seront mentionnés : le nom du propriétaire, la date du permis, la nature des travaux entrepris. Le permis de construire est valable 2 ans à compter de la décision (explicite ou tacite). Toutefois, après avoir été obtenu et durant 2 mois à compter de sa délivrance, l'administration peut retirer son accord si elle s'aperçoit d'une erreur.

Les voisins ou tout tiers, peuvent également contester le permis auprès de l'administration puis du tribunal administratif, dans les deux mois à partir de son affichage sur le chantier. Le bénéficiaire du permis de construire doit en être informé sous peine de nullité du recours.

Travaux exemptés du permis de construire

·Édification des terrasses dont la hauteur au sol n'excède pas 0,60 m, des murs de moins de 2 m, des poteaux et polygones de moins de 12 m, des antennes de moins de 4 m (et dans le cas où celle-ci comporte un réflecteur, lorsque aucune dimension de ce dernier n'excède 1m), piscine couverte dont la surface est inférieure à 20 m² et, d'une manière générale, des ouvrages dont la surface au sol est inférieure à 20 m² ; Dans ce cas, il faut déposer en mairie une déclaration de travaux.

A Battrans, il n'existe pas de restrictions particulières. La construction devra toute fois se conformer aux règles d'environnement de la région qui peuvent être consultées à la mairie.

BATTRANS ASSOCIATION LOISIRS

Bowling

Le B.A.L. a organisé une sortie bowling le 6 février à Pusey. Malgré le peu de participants (34 personnes) la soirée s'est déroulée dans une chaude ambiance. On renouvellera cette sortie avec on l'espère plus de monde.

La marche du 8 mai

Pour le 8 mai la traditionnelle marche familiale s'est dirigée sur Marnay. Une vingtaine de marcheurs a bravé la pluie et c'est complètement détrempés que ceux-ci ont terminé le parcours. Pour l'année prochaine nous envisagerons de commander un peu de soleil.

Tournoi de Foot

Le tournoi de Foot du 29 mai a eu droit au soleil et à la chaleur. Il y a eu plus d'équipes que l'année passée. Le fair-play était présent. La bonne humeur de toute cette jeunesse faisait plaisir à voir. Merci à nos jeunes organisateurs pour cette réussite.

La fête du village

Le soleil était là pour le 3 juillet et notre fête a réuni le village autour de la piste de danse. Un petit hic car le manège tant attendu par les bambins n'est pas venu, nous nous en excusons auprès des enfants. Nous vous attendons tous l'année prochaine.

Venez nous rejoindre au sein de l'association, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

A bientôt pour notre assemblée générale en novembre